



Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

PRIX MADIBA

3^{ème} Édition 2016

Je résiste, j'existe ! Récits d'une lutte cachée



Règlement

Clôture de l'appel aux initiatives le 20 novembre 2016

ARTICLE I – ORGANISATION, FINALITES ET VALEURS DU PRIX MADIBA

Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM), situé au 14 passage Dubail, 75010 Paris, est une plateforme nationale qui réunit des réseaux, des fédérations et des collectifs d'Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (OSIM).

Le FORIM représente près de 1 000 associations intervenant en Afrique subsaharienne, en Asie de Sud - Est, aux Caraïbes et dans l'Océan Indien.

Il a notamment pour mission de :

- Faire connaître, reconnaître et promouvoir l'apport des OSIM à l'enrichissement de la société d'accueil et au développement des pays d'origine ;
- Informer sur les dispositifs existants et renforcer les capacités d'intervention des OSIM ;

- Favoriser l'accès aux dispositifs de cofinancement ;
- Renforcer la capacité d'intervention des OSIM par l'information et la formation en apportant un appui technique en vue d'une meilleure professionnalisation des actions ;
- Apporter la contribution des OSIM aux espaces d'échanges, de concertation et de plaidoyer en France et au niveau international et contribuer à la mise en œuvre d'une politique européenne de Co-développement.

Dans le cadre de la Journée Internationale des Migrant-e-s, célébrée chaque année le 18 décembre, le **FORIM** lance le **PRIX MADIBA**.

Ce prix vise à récompenser des initiatives, actions et projets portés par des Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration, membres ou non du **FORIM**, dans les domaines du Codéveloppement, du vivre ensemble, de la cohésion sociale et de la citoyenneté, dans le pays d'accueil, en France, et/ou dans le pays d'origine.

Le **PRIX MADIBA** se donne comme finalité de permettre aux associations de partager leurs expériences et réalisations solidaires dans un esprit d'ouverture. La mise en place de récompenses n'induit, en aucun cas, un processus compétitif mais une volonté de qualité et de valorisation des initiatives remarquables et exemplaires. Le **PRIX MADIBA** entend être une manifestation solidaire et amicale, favorisant les échanges entre les associations participantes, ainsi que la circulation des bonnes pratiques et des savoirs-faire.

La 3^{ème} édition 2016 du Prix MADIBA consacrera les initiatives et projets des associations de migrant-e-s visant à favoriser l'autonomisation et à lutter contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles.

ARTICLE II – LES PARTICIPANT-E-S

Sont admises à participer au **PRIX MADIBA** toutes les associations de migrant-e-s et/ou personnes issues des migrations, qu'elles soient membres ou non du FORIM, qui mènent ou ont mené des initiatives à visée sociale et solidaire dans le pays d'accueil, c'est-à-dire, en France et/ou dans le pays d'origine. **Les associations porteuses de projets doivent avoir au moins deux ans d'existence et être enregistrées en France.**

Il est également ouvert aux groupes d'associations qui mettent en œuvre une initiative commune en partenariat. Les groupes d'associations doivent être représentés par un-e interlocuteur-trice officiel-le qui sera le/la seul-e interlocuteur-trice valable pour le **PRIX MADIBA** et dénommé-e « Référent-e ». Les prix seront officiellement notifiés ou remis au/à la Référent-e de l'équipe pour le bénéfice de l'équipe dans son intégralité. Les prix seront prioritairement utilisés pour la valorisation, la poursuite ou le développement des initiatives présentées.

Pour être retenues, les initiatives présentées doivent être menées dans un but solidaire et non lucratif. Chaque association ou groupe d'associations ne peut présenter au **PRIX MADIBA** qu'un seul dossier.

ARTICLE III – LES PROJETS ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Le sujet phare de la 3^{ème} édition 2016 du Prix MADIBA et l'autonomisation des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles.

Pour être admises, les initiatives des associations porteuses de projets doivent être mises en œuvre et/ou proposer des solutions efficaces, ayant un impact sur les conditions des vies des femmes et des jeunes filles, tout en contribuant à leur autonomisation et à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles.

Les actions des associations doivent répondre à au moins 1 critère de la liste ci-dessous :

- **Renforcement de la capacité d'agir des femmes** : l'initiative candidate doit permettre aux femmes et aux jeunes filles de développer leurs connaissances, favoriser leur confiance en soi et faciliter l'accès aux différents ressources.
- **Promotion de l'accès aux droits** : l'initiative candidate doit aider les femmes et les jeunes filles à comprendre leurs droits et les encourager à participer aux prises des décisions au sein de leurs familles et communautés.
- **Favoriser l'éducation des femmes et des jeunes filles**
- **Promotion de la participation des femmes et des jeunes filles dans l'ensemble de la société** : le projet doit favoriser la participation des femmes dans la vie politique, économique, sociale et culturelle de la société dans laquelle elle habite, tout en l'encourageant de prendre un rôle actif, de contribuer à la prise des décisions, etc.
- **Promotion de l'attitude « Tolérance Zéro » face aux violences faites aux femmes** et aux jeunes filles : le projet déposé doit contribuer à la lutte contre les violences faites aux femmes (violences physiques, psychologies, sexistes, etc.) à travers les actions d'information, de sensibilisation et/ou d'assistance et de protection des femmes et jeunes filles victimes.

Les critères de sélection par le jury :

1. Participation du public cible dans le projet

Les initiatives candidates au **Prix MADIBA** doivent valoriser l'investissement et les contributions des migrant-e-s comme acteurs/trices du développement et mettre en avant leur rôle dans la promotion de l'autonomisation des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

2. Pertinence de l'initiative

L'initiative candidate doit démontrer de quelle manière elle contribue à l'autonomisation des femmes et/ou à la lutte contre les violences faites aux femmes à travers des actions d'information, de sensibilisation, d'assistance, de protection des femmes et des jeunes filles. Quel impact ces actions ont sur les vies des femmes et comment ont-elles aidé les femmes à regagner leur confiance en elles, à avoir l'accès à l'éducation, à participer dans la vie politique, économique, sociale et culturelle de leurs communautés, etc. Le projet doit avoir un début et une fin avec des résultats mesurables.

3. La clarté des objectifs et du plan d'actions

4. L'implication des partenaires

L'évaluation prendra en compte la participation de différent-e-s partenaires à cette initiative (collectivités territoriales, autres associations, secteur privé, etc.).

5. Ancrage territorial

L'évaluation prendra également en compte l'aspect territorial de la mise en œuvre de l'initiative, ainsi qu'appréciera la création des ponts entre deux territoires – ici et la-bas.

Les initiatives présentées au PRIX MADIBA devront être achevées au moment du dépôt du dossier (20 novembre 2016). Seules les initiatives réalisées au cours des années 2011 - 2016 sont éligibles. Les candidat-e-s garantissent l'exactitude des informations fournies dans leur dossier. **Pour être éligibles, les associations doivent être enregistrées et avoir leur siège social en France.**

ARTICLE IV- LE PRIX

Le **PRIX MADIBA** récompensera les initiatives et projets dans les catégories suivantes :

Le Grand Prix MADIBA (1 500 euros)

Le 2ème Prix MADIBA (1000 euros)

Le 3ème Prix MADIBA (500 euros)

Le Prix du Public (500 euros)

Pour le **PRIX DU PUBLIC**, le dispositif « **Vote du Public** » sera mis en place sur la page Facebook du FORIM (<https://www.facebook.com/FORIM/>). Il permettra au public large de voter pour l'initiative de son choix. Les associations pourront faire campagne pour inciter le public à voter pour leur projet.

Le Prix du Public sera lancé le 25 novembre 2016 sur la page Facebook du FORIM ! Il clôturera la veille de la Cérémonie de remise du PRIX MADIBA, à savoir, le 15 décembre 2016 à 12h.

ARTICLE V - MODALITES DE DEPOT DE DOSSIER ET CALENDRIER

Le dépôt de dossier avec les initiatives candidates se fera uniquement en ligne, en suivant le lien :

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

17 octobre 2016 - Lancement du PRIX MADIBA

17 octobre – 20 novembre 2016 – Période de réception des candidatures et de promotion du PRIX MADIBA

20 novembre 2016 – Date limite de dépôt des dossiers

Entre le 21 et le 25 novembre - Pré - instruction des dossiers par le FORIM

Le 25 novembre – Envoi des dossiers pré-instruits aux membres du jury, publication des initiatives et lancement du Vote du Public sur la page Facebook du FORIM

Entre le 28 novembre et le 11 décembre - Évaluation des dossiers éligibles par le jury

Entre 12 et 14 décembre 2016 - Réunion de délibération des membres du jury sur les initiatives éligibles et la décision sur la liste des lauréats de la 3^{ème} édition du PRIX MADIBA

16 décembre - Cérémonie de Remise du PRIX MADIBA et exposition des initiatives participantes

ARTICLE VI - FONCTIONNEMENT DU JURY

Tous les dossiers reçus feront l'objet d'une sélection effectuée par un jury composé de personnes issues du monde associatif, académique, de représentant-e-s du FORIM et de ses partenaires. La liste des personnes composant le jury est revue chaque année, en fonction de la thématique portée par le FORIM lors de son évènement annuel autour de 18 décembre. Le jury se réunira au début du mois de décembre pour débattre et se prononcer sur les initiatives.

ARTICLE VII – LA CEREMONIE DE REMISE DU PRIX MADIBA

La Remise du **PRIX MADIBA** s'effectuera lors de la journée de réflexion autour des formes de résilience des associations de solidarité internationale, particulièrement celles des femmes ici et là-bas. Cette journée sera organisée **le vendredi 16 décembre, de 9h30 à 18h à la Mairie du 20^{ème}** (6 Place Gambetta, 75020 Paris). Cette journée mettra en exergue la signification de la Journée Internationale des Migrant-e-s célébrée chaque année le 18 décembre.

Dans le cadre de la Cérémonie de remise du **PRIX MADIBA**, les lauréat-e-s seront invité-e-s à Paris pour pourvoir assister et recevoir le prix. Si pour certains motifs les lauréats ne peuvent pas participer, ils/elles pourront être représenté-e-s lors de cette manifestation.

Afin de valoriser et promouvoir les initiatives lauréates du **PRIX MADIBA**, une exposition de photographies illustrant les projets retenus sera organisée le 16 décembre 2016 pendant les travaux de la journée.

ARTICLE VIII - CESSION DROIT A L'IMAGE ET INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTICIPANT(E)S

Toute association qui se porte candidate au **PRIX MADIBA** autorise et cède aux organisateurs à titre non exclusif et gracieux l'utilisation de son patronyme, de la dénomination de l'association, des caractéristiques de l'initiative, ainsi que les visuels, les photos et liens internet pour toute communication externe et interne, la promotion de la présente manifestation, ainsi que pour la publication de la liste des lauréat(e)s et ses initiatives dans la presse audiovisuelle, papier ou électronique, quel que soit le support utilisé, y compris via Internet.

ARTICLE IX – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente manifestation sont traitées conformément à la loi informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978. Les associations participantes sont informées que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre du **PRIX MADIBA** et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Conformément à la loi informatique et libertés, tout participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification de données nominatives le concernant et de s'opposer au traitement informatique de ces informations sur simple demande en écrivant à l'adresse suivante: 14, passage Dubail, 75010, Paris.

ARTICLE X – RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

Les organisateurs se réservent le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger, d'écourter de suspendre ou d'annuler le **PRIX MADIBA**, sans que leur responsabilité ne soit engagée et ce sans aucune indemnisation.

ARTICLE XI – RESPONSABILITE DES PARTICIPANT(E)S

La participation au **PRIX MADIBA** implique pour toutes les associations candidates la prise de connaissance et le respect du présent règlement. Le présent règlement est téléchargeable sur le site du FORIM : www.forim.net

Pour toute information et/ou questions, contactez :

Nelea MOTRIUC
Chargée de communication
Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM)
14, Passage Dubail 75010 Paris
Tél : +33 (0) 1 44 72 02 88
E-mail: nmotriuc@forim.net
Web: www.forim.net